



HAL
open science

Evolution du conseil technique des coopératives dans un contexte de transition agroécologique

Germain Gaudinat, Marianne Le Bail

► **To cite this version:**

Germain Gaudinat, Marianne Le Bail. Evolution du conseil technique des coopératives dans un contexte de transition agroécologique. Les cahiers du développement coopératif, 2017, 2, pp.36-41. hal-01833639

HAL Id: hal-01833639

<https://hal.science/hal-01833639>

Submitted on 9 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Evolution du conseil technique des coopératives dans un contexte de transition agroécologique

G. Gaudinat* et M. Le Bail**

Comment le contenu agronomique du conseil technique proposé aux agriculteurs évolue-t-il dans les coopératives à l'heure de la transition agroécologique ? C'est ce que cette étude a approfondi dans un ensemble de coopératives du sud-ouest dans le cadre d'un programme de recherche plus large sur les « processus de généralisation et d'institutionnalisation d'expériences locales de réduction de pesticides » (Pestimute Gen) et avec l'aide du GISGCHP2E.

Introduction

Les coopératives sont impliquées dans les différents dispositifs amorcés par le Grenelle de l'environnement (Aire d'alimentation de Captage, Ecophyto ...). Elles y ont plutôt renouvelés leurs services de conseil que leurs fonctions de collecte et d'approvisionnement en intrants. Cette évolution des stratégies d'accompagnement technique des agriculteurs revêt des formes différentes en fonction des entreprises qui se distinguent par leur engagement plus ou moins marqué dans des dispositifs nationaux ou locaux (Ecophyto, MAE, Partenariat in Vivo ...), par leurs objectifs liés aux filières, à l'environnement ou aux territoires et par des réorganisations plus ou moins approfondies de leurs services techniques et agronomiques. Dans ce contexte la présente analyse a porté sur la diversité de contenu agronomique du conseil aux agriculteurs dans différentes coopératives.

Mais qu'appelle-t-on contenu agronomique ? Nous l'avons décliné de quatre de points de vue. **Le premier** suppose que les conseils délivrés aux agriculteurs (front office) par la coopérative résultent d'un processus d'élaboration (back office) fait de veille technique, d'évaluation et de construction de solutions. **Le second point de vue** distingue trois niveaux dans le conseil en matière de gestion des phytosanitaires (traitements systématiques, apports raisonnés ou, intégrés à un raisonnement global du système de culture). **Le troisième point de vue** infère que la protection des cultures peut se raisonner à différentes échelles spatiales (parcelle, exploitation agricole, paysage) et temporelles (processus biologiques, cycle de culture, succession de culture, long terme). **Le quatrième point de vue** distingue dans la dynamique d'évolution des conseils soit une recherche de gain d'efficacité des pratiques en place, soit une substitution par des pratiques qui auraient la même fonction mais moins d'externalités négatives, soit une reconception des systèmes techniques en profondeur pour en augmenter la durabilité.

Méthodologie

Après deux études précédentes sur des effectifs d'une vingtaine d'entreprises, ce sont les dispositifs d'accompagnement techniques de quatre coopératives du Sud-Ouest de la France qui ont été approfondis à partir d'entretiens semi-directifs avec des responsables de service agronomique et des techniciens de terrain et l'analyse des documents, référentiels et guides, traces des contenus agronomiques étudiés ou diffusés. Ces données qualitatives ont été formalisées pour être comparables d'une coopérative à l'autre dans des grilles adaptées aux 4 points de vue sur le conseil agronomique retenus pour cette recherche (FIG1 par exemple)

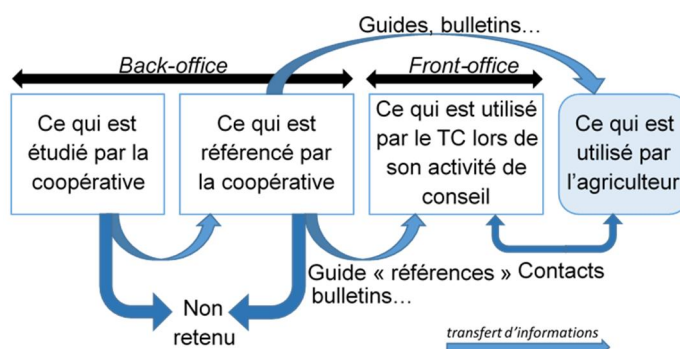


FIG1 : Grille d'analyse de l'organisation de la fonction conseil

Un exemple d'analyse des contenus agronomiques du conseil dans la coopérative B

La **coopérative B** issue de la fusion en 2012 de deux entreprises, compte près de 4 500 adhérents pour 100 000 ha suivis (30 % de blé meuniers (dont 1/3 blé améliorant), 40 % de tournesol, 10 % de maïs, 7 % de blé dur, le reste se partageant entre l'orge, le triticale, l'avoine, le colza, le sorgho et les protéagineux (pois, féverole et soja)).

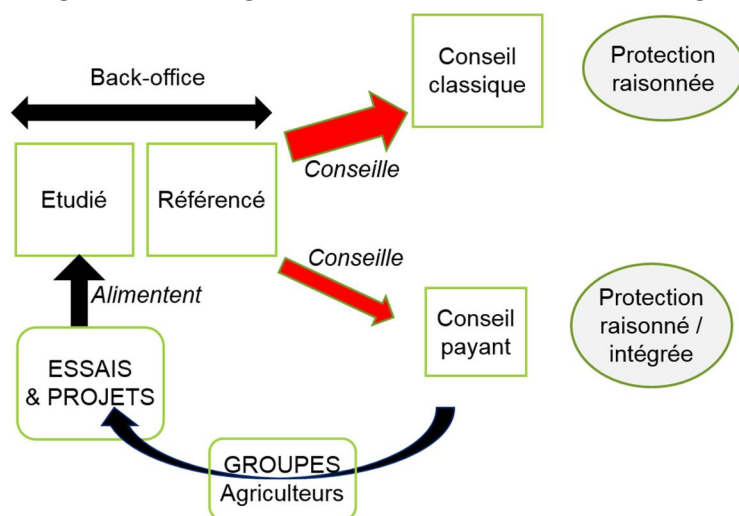


FIG2 : construction du contenu du conseil dans la coopérative B

Placée dans un environnement concurrentiel exigeant, l'entreprise affiche explicitement le maintien d'une capacité de recherche appliquée innovante et de référencement local ainsi que la nécessité d'améliorer le service aux adhérents. Un service agro-environnement est créé pour acquérir et formaliser des références et alimenter, à terme, un conseil « stratégique » payant et personnalisé (4 fermes en partenariat instituts et in Vivo). Cette organisation vise à se différencier des autres coopératives, à intégrer les obligations réglementaires voire à en faire un argument marketing de valorisation d'une production plus respectueuse de l'environnement (via une certification iso 26000).

Le service agro-environnement se divise en deux sous-services. Le service « Expertise et NTIC » constitue le back office d'un conseil standard souvent diffusé par internet et appuyé par des OAD souvent fournis par in Vivo pour le pilotage des apports d'intrants, dont les principes sont rappelés dans le guide agriculteur et relèvent de la "protection raisonnée" avec la montée en puissance récente des produits de biocontrôle. Le service "expérimentation" conduit, au-delà des essais classiques d'efficacité de produits phytosanitaires et de variétés, des essais d'intégration de couverts végétaux estivaux, obligatoires dans des systèmes de cultures blé-tournesol fréquents sur le territoire (implantation de la CIPAN sous couvert du blé en fin d'hiver; semis de tournesol dans couvert de luzerne annuelle avec désherbage et fertilisation sur le rang par exemple). Des essais comparant différents systèmes de culture sont également suivis en partenariat avec les instituts (Modalités : témoin, « réduction de l'IFT » et « rotation longue et couverts végétaux en interculture »). Ces essais ne débouchent pas encore sur l'intégration de ces innovations dans le conseil pour tous. Mais l'ambition est là pour constituer une capacité interne de faire évoluer le conseil vers des approches plus systémiques, moins curatives. Les résultats sont synthétisés dans des guides "référentiels techniques" annuels qui permettent aux conseillers de répondre aux agriculteurs demandeurs d'un conseil plus approfondi "intégré" (décalage de date et précaution d'application (efficacité), désherbage mécanique et biocontrôle (substitution), allongement des rotations et choix des couverts (reconception)).

Pour aller plus loin la coopérative teste différentes voies par la multiplication de projets participatifs : Un collectif d'agriculteurs pour remettre l'agronomie au cœur est assisté par un technicien pour débattre de leurs expériences de gestion des couverts végétaux, de biocontrôle, de préservation de la biodiversité ... ; Un projet vise à mettre en relation les apiculteurs et les agriculteurs, modestement limité aujourd'hui au déplacement des ruches au moment du traitement chimique des cultures, mais qui discute des effets du paysage sur l'offre alimentaire et la pollinisation au cours de l'année seule initiative qui inclut explicitement le territoire dans le raisonnement (Sur ce même modèle, des mélanges floraux abritant ravageurs et auxiliaires sont à l'étude) ; ...

Ici l'émergence d'un raisonnement plus agroécologique est encore confinée dans le back office. Il y a un certain décrochement entre l'ambition que ces dispositifs recèlent et le contenu du conseil proposé à la plupart des agriculteurs : protection raisonnée et curative jusqu'à la recherche d'une meilleure efficacité des produits phytosanitaires (localisation dans le rang des cultures d'été) ou une substitution (binage interrangs). La systématisation du raisonnement prophylactique des couverts végétaux, les approches spatialisées et l'allongement des rotations sont soit confinés à des groupes d'agriculteurs soit dépendants de l'évolution de choix économiques et organisationnels de la coopérative (ouverture vers de nouvelles filières, réorientation du temps de technicien vers le conseil stratégique par exemple).

Une diversité du conseil agronomique dans les coopératives d'une même région

Dans la figure ci-contre on a situé le contenu agronomique effectivement mis à disposition de la majorité des adhérents des quatre coopératives (A,B,C,D) - front office (*abscisse : Conseillé*)- sur une échelle de proximité croissante à des raisonnements agroécologiques (*ordonnée de FIG3*). On constate que ce conseil reste aujourd'hui centré sur une approche raisonnée visant l'efficacité maximale des traitements (et leur bon usage en matière de risque pour les applicateurs) voire leur substitution par des produits de biocontrôle plus rarement par des moyens mécaniques. Pour toutes les coopératives rencontrées ce conseil standard, encore centré sur le cycle cultural d'une culture il y a 10 ans, se déplace vers la prise en compte de la succession. Les guides techniques proposés aux agriculteurs portent la trace de cette évolution et multiplient les programmes phytosanitaires pour une même culture, en fonction du contexte de la succession et du terrain. Ils mobilisent des outils de décision comme ceux d'in Vivo pour optimiser des traitements. La justification de cette évolution tient surtout à la nécessité de ralentir l'apparition des résistances des bioagresseurs à des traitements phytosanitaires trop monotones voire à réduire des coûts mais vise très rarement la réduction en soi du recours aux produits phytosanitaires.

Au-delà de ce conseil standard, que certaines coopératives dépourvues de moyens d'adaptation

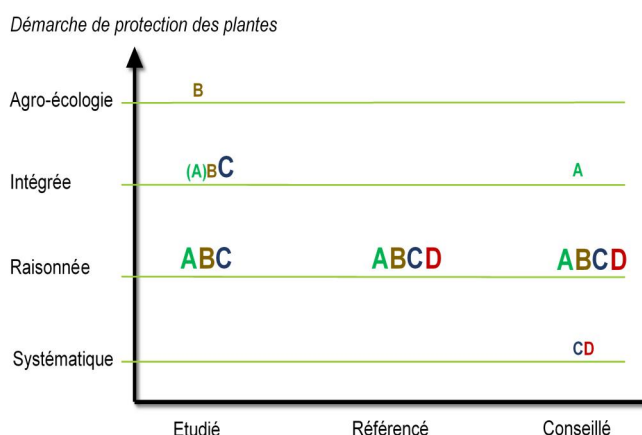


FIG 3 Comparaison des démarches de protection des cultures des coopératives

La taille de la lettre indique le niveau d'investissement de la coopérative

locale des références (expérimentation, service agronomique...) ont du mal à dépasser, on montre qu'un mouvement existe vers une logique intégrée de gestion des risques liés aux bioagresseurs à l'échelle des systèmes de culture, utilisant peu ou prou des régulations biologiques, voire agroécologiques à l'échelle des territoires. Mais ce mouvement est limité à certains groupes d'agriculteurs ou encore confiné dans les dispositifs de back office des coopératives quand elles en ont (*abscisse FIG3 : Etudié*). L'extension de ce mouvement vers d'autres agriculteurs et son insertion dans des dispositifs originaux de front-office n'est pas triviale. Elle rencontre plusieurs contraintes qui interagissent.

Des freins à l'extension d'un conseil « agroécologique » dans les coopératives

Malgré des organisations différentes de leur fonction de conseil, les coopératives rencontrent toutes, avec plus ou moins d'intensité il est vrai, des difficultés pour faire évoluer le conseil, freins de nature stratégique, économique, technique et sociale.

Le premier frein concerne la difficulté pour les coopératives et pour les agriculteurs avec lesquels elles travaillent de décentrer leurs échanges d'une logique « produit » vers une logique « système » ce qui suppose généralement pour les agriculteurs d'inscrire leur relation avec la coopérative dans le

long terme et non pas seulement à l'occasion ponctuelle des achats de produits, et pour la coopérative d'accepter une baisse du chiffre d'affaire phytosanitaire, voire une légère inflexion de la collecte (celles qui ont investi dans le bio ces dernières années ont déjà une familiarité avec cette tendance) et un détachement des conseillers des approches prescriptives (le recours à internet pour se faire est croissant). Ces choix font débat dans les conseils d'administration et dans les directions des entreprises.

Le second frein concerne le modèle économique du conseil. Le développement d'un conseil agroécologique dépend fortement des moyens mobilisables pour couvrir les risques inhérents à ces innovations qui supposent des reconceptions des systèmes de production. La coopérative A par exemple, a utilisé le dispositif MAE pour financer le démarrage de ce type d'initiative. Mais à l'échéance de la MAE, la nature des conseils a changé et son financement a exigé le développement d'un conseil payant qui rend difficile des approches territorialisées. A terme, la coopérative souhaiterait lier cette évolution du conseil à une certification des récoltes issues de ses pratiques renouvelées. Ce lien entre les fonctions de conseil et de marché est sans doute essentiel à approfondir. Il joue aussi sur la possibilité d'accroître les capacités de diversification des cultures favorables à un meilleur contrôle tant spatial que temporel des bioagresseurs et des auxiliaires.

La troisième difficulté rencontrée par les coopératives dans la généralisation des pratiques plus agroécologiques ressort de la difficulté à en construire des références solides, locales et adaptées à la diversité des systèmes de leurs adhérents dans des domaines comme le diagnostic agronomique sur les cultures de diversification, la mobilisation des régulations biologiques et des interactions spatiales pour le contrôle des bioagresseurs ... Cette difficulté est moins due aux connaissances disponibles qu'à la difficulté de reconcevoir les dispositifs d'évaluation des solutions innovantes (les produits de biocontrôle

sont souvent testés comme leurs équivalents chimiques) et à les mettre en commun à l'échelle d'un territoire pour en renforcer les résultats. Le contenu du conseil est stratégique et concurrentiel freinant considérablement le partage des références entre coopératives et la multiplication des dispositifs participatifs avec les agriculteurs. Les expérimentations systèmes ou les essais longue durée parce qu'ils sont trop coûteux sont partagés dans des dispositifs pluri partenariaux qui pourraient peut-être inspirer des dispositifs plus systématiques de coopération territoriale.

La quatrième difficulté reconnue par les coopératives rencontrées est liée à l'évolution des compétences des techniciens (voire des agriculteurs) non seulement dans les connaissances en agroécologie mais aussi dans l'évolution des modalités d'accompagnement de l'innovation dans leurs bassins. Certaines coopératives reconvertisent des techniciens spécialistes du bio pour animer leur équipe de conseillers, d'autre multiplient les offres de formation aux groupes d'agriculteurs investis dans les recherches d'alternatives (agriculture de précision, désherbage mécanique...). Enfin, le renouvellement de la formation continue des techniciens mobilise des institutions nationales (Coop de France et les instituts techniques) mais passe aussi par le développement de relations plus denses avec certains lycées agricoles que des coopératives utilisent aussi pour cibler les profils des jeunes à recruter.

Perspectives

Ce travail peut être approfondi dans trois directions : (1) en comparant ces résultats à ceux d'autres « dispositifs » d'accompagnement des agriculteurs visant l'évolution des pratiques de gestion des bioagresseurs (programme Pestimute gen) ; (2) en approfondissant l'étude des freins évoqués ici, soit dans le cadre de l'expérimentation des CEPP proposés aux coopératives pour inciter à la réduction d'usage des pesticides, soit dans le cadre des travaux sur la diversification des cultures ; (3) en rapprochant nos travaux orientés par les composantes agronomiques de l'analyse des coopératives des travaux plus centrés sur les stratégies des coopératives en matière de développement durable.

Références :

Gaudinat Germain 2015 *Comment le conseil agronomique dans les coopératives peut-il participer à la transition agro-écologique ? Etude du contenu agronomique du conseil technique de quatre coopératives du Sud-Ouest de la France – Mémoire de master 2 De l'agronomie à l'agro écologie Agroparistech Paris 35 pages*

Nous tenons à remercier les coopératives enquêtées, les membres du comité de pilotage (L. PROST (INRA), D. TAILLEZ-LEFEBVRE (in Vivo), H. TIERCELIN et G. DYRSZKA de Coop de France) et le GIE HP2E dont l'aide financière a permis de mener cette étude

* Germain Gaudinat diplômé de l'ESA d'Angers M2 de l'agronomie à l'agroécologie Agroparistech et ** Marianne Le Bail Agroparistech . INRA SAD